CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

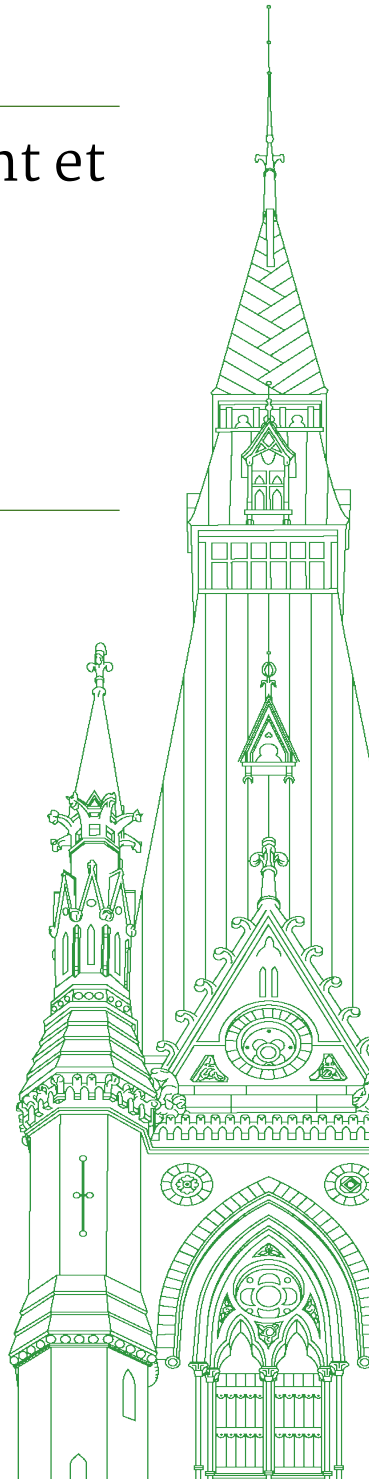
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 052

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 27 octobre 2026



Présidente : Shannon Miedema

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 27 octobre 2026

● (1530)

[*Traduction*]

La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)): Bonjour à tous. Bienvenue à la 52e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Aujourd'hui, nous avons une séance d'information sur le mandat, les priorités et les opérations du Bureau des grands projets, avec Mme Dawn Farrell.

Je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui.

Avant de commencer, j'ai une question sur le budget: le Comité est-il d'accord pour adopter le budget de 500 $ pour la séance d'information de cet après-midi?

Des députés: D'accord.

Le président: Cela ne pose pas problème. Merci.

Aujourd'hui, nous accueillons Mme Dawn Farrell, première dirigeante du Bureau des grands projets, qui comparaît par vidéoconférence. Nous accueillons également M. Rob Van Walleghem, qui est avocat général et vice-président aux Affaires autochtones, et M. Peter Feldberg, vice-président, Affaires réglementaires. Ils comparaissent tous deux par vidéoconférence.

Bienvenue et merci de votre présence.

Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de cinq minutes de Mme Farrell, puis nous passerons aux questions des députés.

Madame Farrell, vous avez la parole pour cinq minutes.

Dawn Farrell (première dirigeante, Bureau des grands projets): Madame la présidente, je vous remercie de l'occasion de revenir devant votre comité. À mon bureau, on m'a dit que j'ai comparu ici en novembre dernier; il me semble que cela fait longtemps que nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec vous.

Aujourd'hui, comme vous le savez, je suis accompagnée de M. Van Walleghem et M. Feldberg. Nous avons tous les trois travaillé en étroite collaboration sur plus de 18 projets et 10 stratégies. Je pense que la dernière fois que j'étais ici, c'était beaucoup moins. Nous pouvons répondre à de nombreuses questions au sujet des projets, de nos processus et de certains travaux intéressants que nous menons en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Je ne consacrerai pas beaucoup de temps à ma déclaration préliminaire, car je sais que vous avez beaucoup de questions. Je dirai simplement que nous avons un portefeuille d'environ 200 milliards de dollars et que nous évaluons tous les projets. Bon nombre de projets nous ont été renvoyés, de sorte qu'ils ne relèvent pas vraiment de la Loi visant à bâtir le Canada. Cependant, nous travaillons avec ces promoteurs pour les aider avec la réglementation et le financement et trouver des façons de faire progresser leurs projets dans le système.

Depuis notre dernière discussion, nous avons eu cinq projets. Quatre d'entre eux seront inscrits sur la liste en vertu de la loi. Ensuite, bien sûr, ils feront l'objet d'un processus réglementaire menant à la publication d'un énoncé de conditions. Comme vous le savez, un projet figure sur la liste des projets d'intérêt national, soit le projet de pipeline Pacific Link, bien sûr, qui a été inscrit sur la liste le 1er octobre. Nous pouvons parler des attentes quant au déroulement du processus entre l'inscription et l'étape de l'énoncé des conditions.

Les quatre projets en cours d'évaluation sont les suivants: l'autoroute de la vallée du Mackenzie, le terminal 2 à Roberts Bank, le projet routier et portuaire de Grays Bay et le dépôt géologique en profondeur de la SGDN. Nous pouvons répondre aux questions sur notre processus d'évaluation des projets et sur la façon dont nous déterminons s'ils doivent être inscrits sur la liste.

Sachez que c'est le gouvernement qui nous demande d'évaluer un projet en vue d'une éventuelle inscription sur la liste. Cela ne garantit pas qu'un projet sera inscrit. Notre processus d'évaluation des projets est exhaustif et comprend une analyse de la rentabilité, de l'impact économique et de la mise en œuvre des projets. Ensuite, nous évaluons aussi les facteurs d'intérêt national qui sont énoncés dans la loi, et nous avons la possibilité d'examiner d'autres facteurs. Nous pouvons examiner en détail tous les aspects qui vous intéressent en ce qui a trait à notre processus.

Lors de notre dernière rencontre, notre personnel comptait probablement une vingtaine de personnes. Aujourd'hui, 200 personnes travaillent sur ces projets. Cela englobe les consultations auprès des Premières Nations, la réglementation, l'évaluation financière, l'évaluation économique, et cela recoupe divers secteurs, notamment l'énergie, les transports, les communications et de nombreux autres. Nous avons maintenant une équipe compétente capable d'évaluer le travail que nous réalisons, et nos évaluations s'appuient également sur des études réalisées par des tiers indépendants.

Notre tâche la plus importante est possiblement de déterminer si l'équilibre des facteurs satisfait aux critères d'un projet d'intérêt national. Une fois cela fait, nous devons nous assurer qu'à mesure que nous progressons vers l'étape de l'énoncé des conditions, nous avons examiné l'ensemble des questions liées aux droits et titres ancestraux des Premières Nations en vertu de l'article 35, ainsi que tous les facteurs environnementaux. Cela requiert beaucoup de coordination entre notre bureau, le promoteur, les collectivités autochtones, les écologistes, ainsi que les ministères fédéraux et provinciaux, pour veiller à ce qu'ils soient pris en compte, à tous les niveaux, au cours de l'évaluation et de l'examen des projets. Essentiellement, si nous autorisons un projet, nous énumérerons dans la version définitive de l'énoncé des conditions l'ensemble des facteurs que nous avons considérés.

Il y a bien des choses à discuter. Vos questions m'intéressent beaucoup. J'y répondrai avec plaisir, tout comme M. Van Walleghem et M. Feldberg. Nous sommes impatients de discuter avec vous aujourd'hui.

Merci.

● (1535)

La présidente: Merci beaucoup, madame Farrell.

Nous allons commencer par le Parti conservateur, pour six minutes, avec M. Leslie, s'il vous plaît.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, j'ai une petite question. J'ai consulté une partie de votre témoignage devant le Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, en avril. Lors d'un échange avec mon collègue Aaron Gunn, vous avez dit que le fait qu'un projet appartienne à des intérêts canadiens ou à une entreprise américaine n'a aucune incidence sur votre évaluation. Répondriez-vous la même chose si un projet appartenait au gouvernement ou à une entreprise d'État du PCC?

Dawn Farrell: PCC?

Branden Leslie: Le Parti communiste chinois.

Dawn Farrell: Parlez-vous d'une entreprise d'État à l'extérieur de la Chine ou ailleurs?

Branden Leslie: Je parle d'une entreprise d'État chinoise...

Dawn Farrell: Nous sommes tenus, en vertu de la loi — M. Van Walleghem ou M. Feldberg peuvent en parler — d'effectuer un examen lié à la sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre évaluation d'un projet; cela devrait être vrai...

Branden Leslie: D'accord. Cela me suffit. Merci.

Précédemment, vous avez dit au Comité que nous pourrions constater dans quelle mesure votre bureau a accéléré les projets. Pouvez-vous citer un projet pour lequel vous pouvez indiquer précisément combien de jours ou de mois ont été gagnés grâce à l'intervention de votre bureau?

Dawn Farrell: D'accord. Concernant les projets actuellement en chantier, le seul que je peux citer est le projet de LNG Canada, phase 2, qui a été annoncé le 1 er octobre, comme vous l'avez sûrement vu. Ce projet a non seulement fait l'objet d'une décision finale d'investissement, mais aussi d'un ordre final de démarrage des travaux. Il en est à l'étape de la construction. Je dirais que le travail que nous avons accompli de notre côté, et en collaboration avec le gouvernement, a permis de concrétiser le projet pour le Canada.

Branden Leslie: Pourriez-vous déposer des preuves indiquant le nombre de jours prévus pour ce projet et les gains de temps découlant de votre intervention?

Dawn Farrell: Non, mais je ne sais pas si le projet se serait concrétisé sans notre apport. Vous pouvez certainement poser la question aux dirigeants de l'entreprise. Je pense qu'ils sont très satisfaits du travail que nous avons accompli avec eux.

Branden Leslie: Dans votre déclaration préliminaire, vous avez indiqué que vous avez 200 employés. Vous avez recruté des employés d'entreprises privées pour travailler à votre bureau et, dans certains cas, ces entreprises paient encore au moins une partie de leur salaire. À ce jour, votre bureau refuse de révéler de quelles entreprises il s'agit. Combien d'employés sont dans cette situation et quelles entreprises paient leur salaire?

Dawn Farrell: Je n'ai pas ces données avec moi aujourd'hui. Nous pouvons essayer de vous fournir des informations à ce sujet, mais je ne pense pas que nous divulguerions le nom des entreprises ou des employés.

Branden Leslie: D'accord. Vous comprenez à quel point il est difficile pour le public de ne pas supposer, à tout le moins, qu'il y a des conflits d'intérêts potentiels. Je ne dis pas qu'il y a là des agissements répréhensibles, mais il y a manifestement des conflits d'intérêts potentiels lorsque ce genre de relations financières n'est pas divulgué. Êtes-vous d'accord pour dire que c'est difficile?

Dawn Farrell: Il n'y a aucun conflit d'intérêts avec ces employés. Ces employés...

Branden Leslie: Cela a-t-il été approuvé par le commissaire à l'éthique?

Dawn Farrell: Tout a été approuvé.

Branden Leslie: Par qui?

Dawn Farrell: Tout a été approuvé. Nous travaillons avec les ressources humaines, en collaboration avec le BCP. Tous les employés font l'objet d'une vérification. Ils sont tenus de signer des déclarations et divulguer toute activité pouvant les placer en situation de conflit d'intérêts. Ils ne peuvent pas travailler sur des projets pour lesquels il y a conflit d'intérêts.

● (1540)

Branden Leslie: Pour que ce soit clair, vous ne faites pas appel au commissaire à l'éthique parlementaire, et il n'y a pas eu...

Dawn Farrell: Eh bien, nous le faisons dans le cas de certaines personnes, comme moi...

Branden Leslie: ... un examen indépendant de cette évaluation. Cela se fait à l'interne, en collaboration avec le BCP, pour déterminer s'il y a un conflit d'intérêts potentiel.

Dawn Farrell: Les vérifications relatives à mes employés sont faites par des tiers indépendants. Les employés doivent déclarer leurs conflits d'intérêts et il leur est interdit de travailler sur tout projet susceptible de les mettre en situation de conflit d'intérêts.

Branden Leslie: Très bien.

Le gouvernement s'était déjà engagé à obtenir la désignation de projet d'intérêt national pour le projet Pacific link avant que votre bureau n'ait terminé les consultations auprès des communautés autochtones. Étiez-vous vraiment libre de recommander de ne pas accorder cette désignation au projet, ou le gouvernement avait-il déjà pris sa décision?

Dawn Farrell: J'étais libre de recommander de ne pas accorder la désignation, et le gouvernement n'a pas pris de décision avant que j'aie terminé mon travail.

Branden Leslie: Le 14 octobre, devant les chefs des Premières Nations de la Colombie-Britannique, vous avez dit ce qui suit: « Oh, mon Dieu, j'ai l'impression que nous n'arrivons jamais à faire fonctionner ce pays. On dirait que cela ne fonctionnera jamais. Nous n'y arriverons jamais. »

Exprimiez-vous de la frustration par rapport aux consultations avec les Autochtones ou à l'incapacité du gouvernement libéral d'établir un processus crédible permettant à la fois une véritable consultation et l'obtention des approbations en temps opportun?

Dawn Farrell: Premièrement, je n'exprimais pas de la frustration. J'expliquais qu'au Canada, nos processus réglementaires se déroulent tous de manière séquentielle. Il y a d'abord une évaluation environnementale. Ensuite, il faut passer par divers ministères pour obtenir des permis.

Par exemple, un de nos projets — le projet de Roberts Bank — est à l'étape de la délivrance de permis au Canada depuis 10 ans. Il se trouve que je suis à Vancouver. Nous travaillons sur ce projet. En fait, je vais parler un peu du projet Pacific link; c'était différent.

Les permis pour ce projet n'ont pas encore été délivrés après 10 années de consultations, et nous ne pouvons toujours pas construire le terrain dans le port. C'est ce qui était la source de la frustration, pour moi personnellement.

Branden Leslie: Vous avez dit qu'il n'y avait pas de frustration, mais passons.

Dawn Farrell: Je suis désolée, un instant. C'est...

Branden Leslie: J'espère que vous présenterez une ventilation complète du financement de chaque projet que votre bureau supervise, incluant les montants en fonds publics et en investissements privés, ainsi que les montants réels et non seulement les montants annoncés. Vous avez mentionné le chiffre de 200 milliards de dollars dans votre déclaration préliminaire. Pouvez-vous nous fournir une analyse des contributions du secteur privé aux projets sur lesquels vous travaillez, ainsi que le montant et la source des fonds publics engagés dans ces projets? Cela vient-il uniquement de la Banque de l'infrastructure du Canada ou d'une autre source gouvernementale?

Dawn Farrell: Nous pourrons fournir ces renseignements lorsque nos projets seront rendus publics, financés et achevés.

La présidente: Merci, monsieur Leslie. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Greaves, pour six minutes.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues.

Je remercie nos témoins de s'être joints à nous.

Merci d'être ici, madame Farrell.

Comme vous le savez, bien sûr, et comme je l'ai dit dans mes commentaires, le premier ministre et le gouvernement fédéral ont annoncé, en octobre, que le projet de pipeline de la côte Ouest, maintenant connu sous le nom de Pacific link, a été ajouté à la liste des projets d'intérêt national et que la construction doit commencer le 1er septembre 2027.

En tant que député de la côte du Pacifique, j'ai entendu — à l'instar de bon nombre de mes collègues — les préoccupations de nos électeurs quant à l'incidence que pourraient avoir les délais accélérés imposés par le Bureau des grands projets sur le processus d'évaluation des impacts environnementaux et sur la capacité des nations autochtones de participer pleinement à des consultations significatives et à la gérance environnementale. Nous savons que ces deux aspects sont indissociables, mais ils sont également essentiels pour que les projets obtiennent l'acceptabilité sociale nécessaire pour aller de l'avant.

Je me demande si vous pouvez nous dire dans quelle mesure les échéanciers souhaités par le Bureau des grands projets permettent quand même une évaluation rigoureuse des risques environnementaux associés à ce projet, la tenue de véritables consultations et le maintien de l'honneur de la Couronne en ce qui a trait aux peuples autochtones concernés et à l'obligation de consulter.

Dawn Farrell: Je vous remercie de cette question. C'est une question importante.

Alors que notre bureau passe à la phase deux prévue par notre loi, nous mettons en place des processus — que nous pourrions expliquer plus en détail — auxquels participeront le promoteur, tous les titulaires de droits des Premières Nations et tout ministère tenu d'offrir des conseils sur les permis, notamment le MPO, ECCC et certains ministères de la Colombie-Britannique. Nous tiendrons une audience publique par l'intermédiaire de la Régie canadienne de l'énergie. L'intention est de réunir tout cela dès le départ. Ensuite, dans le cadre du processus d'audiences, nous recueillerons des avis et des observations sur la manière de traiter l'ensemble des questions relatives aux titulaires de droits et à l'environnement, en vue de l'élaboration de la version définitive de l'énoncé des conditions, qui sera publiée au début de septembre.

La publication de l'énoncé des conditions ne signifie pas nécessairement le début de la construction du projet. Cela signifie que les promoteurs peuvent, à partir de l'énoncé des conditions, amener le projet à l'étape de la décision finale d'investissement, soit la clôture financière. Ils peuvent alors déterminer le coût de l'ensemble des conditions, finaliser leurs budgets et trouver le financement. Deux ou trois mois s'écouleraient avant le début des travaux.

Grâce aux consultations initiales que nous avons menées tout au long du processus d'inscription, nous avons pris connaissance de bon nombre des préoccupations de nombreuses Premières Nations. Aujourd'hui, nous continuons de travailler avec les Premières Nations dans le cadre de notre processus de consultation, qui est dirigé par M. Van Walleghem. Nous continuons de travailler avec toutes les parties concernées par ce projet de pipeline pour connaître tous les enjeux de façon à en tenir compte lors de la délivrance du permis.

● (1545)

Will Greaves: Je vous remercie.

Concernant les consultations avec les Premières Nations touchées, je me demande si vous ou votre collègue pourriez nous en dire davantage sur les mesures précises prises par le MPO pour soutenir les nations autochtones dans ce processus, en particulier par rapport au renforcement de leur capacité de participer à ces processus. Comme nous le savons, beaucoup de Premières Nations sont très petites, et participer pleinement aux processus d'évaluation de ce genre peut être très exigeant.

Pourriez-vous parler de cet aspect, s'il vous plaît?

Dawn Farrell: Monsieur Van Walleghem, voulez-vous répondre à cette question?

Rob Van Walleghem (avocat général et vice-président, Affaires autochtones, Bureau des grands projets): Oui, je vais y répondre.

La première phase nous a donné une certaine expérience de ce processus. Nous nous sommes attelés à la tâche le 2 juillet, après avoir reçu la demande à notre bureau. En moins de trois mois, nous avons consulté plus de 130 communautés, tenu plus de 140 réunions et reçu plus de 100 réponses écrites.

Je le souligne au Comité pour illustrer notre capacité à faire avancer les dossiers plus rapidement que ce à quoi le commun des mortels est habitué. C'est un de nos principes, comme vous l'avez déjà entendu: des normes élevées n'empêchent pas de prendre des décisions rapidement. Un véritable dialogue bilatéral est de mise et n'est pas nécessairement soumis à un échéancier précis. Il faut simplement que ce dialogue ait lieu. Nous avons fourni aux 136 groupes figurant sur la liste du financement pour renforcer leurs capacités. Nous avons envoyé des trousses d'information et organisé des réunions. Nous avons accordé des prolongations aux groupes qui avaient besoin de plus de temps. C'était une période particulièrement difficile, étant donné que c'était l'été et qu'il y avait des feux de forêt, des récoltes à faire et d'autres phénomènes saisonniers.

Malgré toutes ces complications, les communautés ont répondu à l'appel avec enthousiasme, ce qui montre que les démarches peuvent se faire différemment. Nous avons eu des rencontres individuelles en personne. Nous avons reçu des mémoires écrits. Nous avons eu plusieurs rencontres virtuelles, auxquelles différentes communautés ont participé en même temps. Nous avons reçu tous leurs commentaires. On les leur a renvoyés pour qu'ils les explicitent et qu'ils poussent davantage la réflexion, puis ils nous ont de nouveau répondu. Nous croyons être parvenus à avoir un dialogue bilatéral constructif.

Nous allons maintenant passer à la deuxième phase. L'un des volets importants de la première phase consistait non seulement à entendre leurs positions sur la liste ou la compréhension qu'elles en avaient, mais aussi à entendre leurs attentes — les discussions importantes qu'elles veulent avoir dans la deuxième phase. Cela se trouve dans le document sur les conditions. Nous avons reçu d'excellentes suggestions sur ce dont nous allons parler au cours de cette deuxième phase, que nous entamons. Elle sera chapeautée par une audience de la Régie de l'énergie du Canada, qui est bien connue.

Par ailleurs, nous travaillerons avec le promoteur, Trans Mountain, sur les détails techniques. Notre bureau veillera à ce que les communautés disposent des outils nécessaires pour participer de manière efficace et concrète à la conversation, afin de pouvoir influencer adéquatement le projet. Il est également essentiel que...

La présidente: Merci beaucoup de cette réponse. Je vous en suis reconnaissante.

[*Français*]

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, est-ce qu'il y a actuellement au sein du Bureau des employés qui sont payés par des entreprises pétrolières ou gazières?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Nous comptons des employés de compagnies d'électricité. Il y en a peut-être un ou deux du secteur pétrolier et gazier. Il faudrait que je vérifie.

Nous pouvons vous fournir la répartition des employés par compagnie.

● (1550)

[*Français*]

Patrick Bonin: Est-ce que ces gens qui proviennent d'entreprises pétrolières ou gazières ont dû se soumettre à l'évaluation du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Comme je l'ai dit, nous appliquons des règles éthiques lors de l'embauche. Les employés ne peuvent pas travailler aux projets d'entreprises auxquelles ils sont associés.

[*Français*]

Patrick Bonin: Ce n'est donc pas le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique qui évalue s'ils sont ou en conflit d'intérêts potentiel ou pas.

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Selon ce que je comprends, le commissaire à l'éthique évalue mes conflits d'intérêts. Je ne sais pas s'il se penche sur les conflits d'intérêts de mes vice-présidents, mais je pense que oui. Les dossiers des employés sont généralement traités à un autre échelon.

[*Français*]

Patrick Bonin: Qui évalue s'il y a des conflits d'intérêts potentiels? Vous dites qu'il y a un processus en place. Quel est ce processus?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Les ressources humaines ont mis en place un processus très approfondi, qui implique d'interroger les employés. On évalue à quels égards ils pourraient avoir des conflits d'intérêts. Ils doivent également signer des documents d'éthique et divulguer si les projets sur lesquels ils pourraient être appelés à travailler seraient susceptibles de donner lieu à des problèmes éthiques.

[*Français*]

Patrick Bonin: C'est le Bureau des grands projets ou le bureau du premier ministre, est-ce exact?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Eh bien, cela relève du BCP. Le Bureau des grands projets compte quelques employés pour ces dossiers, mais nos services administratifs relèvent du BCP — du bureau du greffier.

[*Français*]

Patrick Bonin: Le premier projet national autorisé, c'est un pipeline de sables bitumineux. Ce projet va être financé à 90 % par de l'argent public, dont une bonne partie, soit probablement une vingtaine de milliards de dollars, viendra du gouvernement fédéral. Est-ce que vous avez évalué les risques en lien avec les investissements? C'est l'argent de tout le monde, entre autres des Québécois et des Québécoises, qui va être utilisé pour un projet. Est-ce qu'une analyse de marché a été faite? Il n'y a aucune entreprise privée, à part la société de pipeline Pembina à hauteur de 10 %, qui veut mettre de l'argent dans ce projet.

Je veux que vous m'expliquiez ce qu'est l'intérêt national là-dedans, surtout considérant que ce sont des entreprises de pétrole et de sables bitumineux qui sont détenues majoritairement par des États-Uniens et que c'est censé être un projet d'intérêt national pour lutter contre notre dépendance aux États-Unis et l'actuelle guerre des tarifs.

[*Traduction*]

Dawn Farrell: L'une des ressources les plus pertinentes que nous puissions vous fournir, monsieur Bonin, c'est le document de décision. La décision du gouverneur en conseil comprend une note explicative de 38 pages. On y lit toutes les considérations que nous, au Bureau des grands projets, avons prises en compte et sur lesquelles nous avons donné notre avis, et dont le gouverneur en conseil a ensuite tenu compte pour trancher.

Dans cette décision, vous verrez que nous avons non seulement fait une analyse, mais que nous avons aussi fait appel à une tierce partie. Nous avons évalué, tout d'abord, la viabilité du pipeline comme projet d'intérêt national, pour savoir s'il serait rentable.

Nous avons évalué l'offre et la demande de pétrole brut lourd canadien pour le marché asiatique. Nous avons évalué les écarts de revenus pour tous les Canadiens, car, comme vous le savez, lorsque nous vendons notre pétrole aux États-Unis, nous le vendons à un prix très bas. Je pense que ce montant, aujourd'hui, s'élève à 28 $. Lorsque nous le vendons en Asie, le prix est bonifié, à raison de 14 $ à l'heure actuelle. Le manque à gagner pour le Canada est d'environ 50 $ lorsque nous vendons notre pétrole aux États-Unis.

Bien sûr, comme vous le savez, les entreprises de sables bitumineux approvisionnent le pipeline en pétrole et paient les droits. Nous évaluons donc l'incidence financière des droits et la capacité de remettre l'argent — issu des investissements dans le pipeline — aux gouvernements de l'Alberta et du Canada.

Toutes ces données sont énoncées dans notre document de décision.

[*Français*]

Patrick Bonin: Dans votre analyse de l'intérêt dit national, est-ce que vous avez considéré le fait que les entreprises de pétrole et de sables bitumineux sont majoritairement détenues par des États-Uniens?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Non, notre analyse porte sur le pipeline et sur sa viabilité pour transporter le pétrole brut lourd canadien, qui appartient aux Canadiens et aux Albertains, des sables bitumineux de l'Alberta jusqu'en Asie. Nous n'avons donc pas considéré cet élément.

● (1555)

[*Français*]

Patrick Bonin: Savez-vous quel est le pourcentage de compagnies productrices de sable bitumineux qui sont détenues par des actionnaires aux États-Unis?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Je n'ai pas cette information avec moi, non.

[*Français*]

Patrick Bonin: D'accord.

[*Traduction*]

La présidente: La parole est maintenant à M. Bexte, qui dispose de cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie Mme Farrell et son personnel d'être parmi nous aujourd'hui. Je vous remercie de votre temps. J'espère que nous pourrons obtenir des éclaircissements et de la transparence sur ce que vous avez accompli et sur ce qui se passe. Nous vivons à une époque intéressante.

Dawn Farrell: Nous vivons un rêve.

David Bexte: Si je comprends bien, l'oléoduc Pacific Link est le premier projet désigné comme étant d'intérêt national. Est-ce exact?

Dawn Farrell: Oui, c'est exact.

David Bexte: Cet oléoduc a d'abord été renvoyé à votre bureau en juillet. Pouvez-vous expliquer pourquoi votre bureau a eu besoin de trois mois pour passer à l'étape suivante?

Dawn Farrell: Oh, mon Dieu. Pourquoi nous a-t-il fallu trois mois? Trouvez-vous que c'est trop long?

David Bexte: Évidemment.

Dawn Farrell: D'accord.

Eh bien, tout d'abord, nous avons reçu le document le 2 juillet. Nous avons dû mener une consultation auprès de 130 Premières Nations. Il a donc fallu envoyer des avis aux Premières Nations; traiter leur financement des capacités; envoyer des équipes sur le terrain pour les rencontrer; et noter leurs préoccupations et bien les comprendre dans leur intégralité, car elles faisaient partie des conseils que nous devions donner.

Comme vous le savez, la Loi visant à bâtir le Canada exige notamment de déterminer si le projet a une valeur économique pour les Premières Nations. Nous avons donc dû évaluer tous ces aspects. Il a fallu que nous prenions...

David Bexte: Beaucoup de travail a été abattu. Vous n'avez pas chômé pendant ces trois mois.

Dawn Farrell: Oui. Nous avons fait énormément de travail, plus que je n'en ai fait au cours de mes 40 ans de carrière.

David Bexte: Reste-t-il encore une série d'approbations à obtenir avant que la construction puisse commencer?

Dawn Farrell: La Loi visant à bâtir le Canada prévoit que, maintenant que le projet est inscrit dans la Loi, notre bureau lance un processus pour créer un document de conditions — un document d'approbations assorties de conditions. Nous devons examiner rigoureusement toutes les questions rattachées au pipeline et nous assurer de comprendre le tracé, les enjeux des titulaires de droits...

David Bexte: Je comprends, mais ensuite, qui donne son approbation? Est-ce le Cabinet?

Dawn Farrell: Oui. Nous recommandons le projet au ministre de l'Unité de l'économie canadienne, le ministre LeBlanc, qui le soumet ensuite au Cabinet. Il approuve la version définitive du document sur les conditions.

David Bexte: Le Cabinet pourrait donc tout aussi bien opposer son veto à un projet que vous avez approuvé, ou y donner son aval.

Dawn Farrell: Le document sur les conditions... Le projet doit être autorisé.

Monsieur Van Walleghem, permettez-moi de vous céder la parole pour que vous puissiez expliquer le processus avec limpidité.

David Bexte: Cela ne sera pas nécessaire. Il y a un tas d'autres sujets que j'aimerais aborder rapidement. À peu près la moitié du temps est déjà écoulée.

J'aimerais obtenir des précisions sur la situation de l'œuf et de la poule par rapport, d'une part, au Cabinet et au Bureau du premier ministre et, d'autre part, à l'approbation préalable du Bureau des grands projets... sur l'obtention d'approbations du Bureau du premier ministre ou sur son approbation préalable d'un projet. Quelle est l'incidence sur votre bureau? Est-ce que ce processus vous met dans une situation intenable?

À vrai dire, passons à autre chose. Le pouvoir de veto du Cabinet est très clair.

Dans sa propre annonce, le premier ministre a dit, et vous l'avez dit plus tôt dans votre déclaration liminaire, que le gouvernement travaille au Terminal 2 à Roberts Bank. Ce projet s'est amorcé il y a une dizaine d'années. Votre bureau prévoit-il de le désigner comme projet d'intérêt national?

Dawn Farrell: Quatre autres projets sont actuellement à l'étude pour recevoir la désignation, dont le terminal à Roberts Bank. Nous étudions actuellement ce projet pour déterminer s'il devrait relever de notre loi et faire l'objet d'une recommandation.

David Bexte: Qu'arrivera-t-il à l'oléoduc Pacific Link si le terminal n'est pas recommandé?

Dawn Farrell: Que voulez-vous dire?

David Bexte: Si le terminal à Roberts Bank n'est pas retenu au terme du processus, s'il n'est pas approuvé, s'il n'obtient pas le document sur les conditions de...

Dawn Farrell: Le terminal à Roberts Bank et le terminal de l'oléoduc Pacific Link sont deux projets différents. Ce sont deux projets distincts.

David Bexte: Je le comprends très bien, mais s'il n'y a pas de port, il ne peut pas y avoir d'oléoduc.

Dawn Farrell: Oui, il peut y avoir un oléoduc.

David Bexte: Quel en serait le tracé? Faudrait-il le rediriger vers Prince Rupert?

Dawn Farrell: Non, non. En fait, il y a déjà un port. Il y a déjà une jetée et un port. La prochaine parcelle de terre qui sera industrialisée sera devant le port actuel. Le terminal pétrolier sera situé à proximité. Les deux projets sont distincts et ne dépendent pas l'un de l'autre.

David Bexte: Il y a déjà une jetée et un port.

Dawn Farrell: Oui. Un des projets pourrait avoir lieu sans l'autre.

David Bexte: Par conséquent, l'oléoduc Pacific Link n'est pas du tout tributaire de la construction du terminal à Roberts Bank.

Dawn Farrell: Non.

David Bexte: D'accord. Fantastique. Cela clarifie beaucoup la situation.

Au Sommet de l'investissement, à Toronto, Investissements RPC et Brookfield, l'ancien employeur du premier ministre, ont annoncé un fonds d'investissement de 50 milliards de dollars. Votre bureau a-t-il présenté des projets à ce fonds, et Brookfield s'est-elle engagée à leur verser ne serait-ce qu'un seul dollar?

● (1600)

Dawn Farrell: Non.

David Bexte: Parmi les employés du secteur privé détachés auprès du Bureau des grands projets, y en a-t-il qui travaillent chez Brookfield?

Dawn Farrell: Non.

David Bexte: Aucun. D'accord. Excellent.

Mon temps est écoulé. Merci.

La présidente: Merci, monsieur Bexte.

[*Français*]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci.

Madame Farrell, le gouvernement fédéral a récemment affecté 100 millions de dollars au projet éolien Wind West en Nouvelle-Écosse. Une grande partie du financement vise à soutenir la collecte de données sur les conditions éoliennes, océaniques et des fonds marins pour la construction. En une minute, pouvez-vous faire le point sur l'étape où en est le BGP pour le projet Wind West?

Dawn Farrell: Oui. Le projet Wind West s'inscrit dans une stratégie qui relève du BGP. À l'heure actuelle, la stratégie exige de déterminer si un gisement éolien est présent. S'il y a un gisement éolien qui donne lieu à un projet, ce projet nous sera renvoyé. Pour l'instant, aucun projet ne nous a été renvoyé, alors nous attendons.

Eric St-Pierre: Merci.

Comment la Loi visant à bâtir le Canada tient-elle compte des considérations environnementales? Je m'intéresse particulièrement aux normes et aux protections environnementales qui sont respectées dans le cadre du projet de loi C-39.

Dawn Farrell: Dans le cadre du projet de loi C-39...? Je ne suis pas certaine de comprendre ce que vous voulez dire.

Eric St-Pierre: Comment les normes et les protections environnementales seront-elles respectées à la suite de la simplification de la réglementation proposée dans le projet de loi C-39?

Dawn Farrell: Permettez-moi de répondre par rapport à la Loi visant à bâtir le Canada, puis M. Feldberg parlera du projet de loi C-39.

La Loi visant à bâtir le Canada stipule cinq facteurs. L'un d'entre eux est l'évaluation des gaz à effet de serre et de l'économie propre. Nous pouvons ajouter d'autres facteurs pour tous nos projets. Si notre projet se situe dans une marina, nous ajoutons un facteur maritime. Nous pouvons ajouter un facteur terrestre. Nous examinons toutes les questions environnementales, y compris les gaz à effet de serre et tout ce qui pourrait être un facteur pertinent pour le projet. Ces facteurs sont pondérés lorsque nous examinons une recommandation de projet à ajouter à la liste. Il faut également en tenir compte en même temps que les droits des Premières Nations à l'étape des conditions.

Pour parler du projet de loi C-39, je vais m'en remettre à M. Feldberg.

Peter Feldberg (vice-président, Affaires réglementaires, Bureau des grands projets): Le projet de loi C-39 porte en grande partie sur le processus. Le principal changement consiste à effectuer les évaluations et à délivrer les permis de manière simultanée plutôt que consécutive.

La plupart des changements proposés dans le projet de loi C-39 visent à accélérer le processus. Il n'y a pas de changement aux normes environnementales. Par exemple, les critères environnementaux prévus dans la Loi sur l'évaluation d'impact et dans la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie doivent toujours être respectés.

Les normes environnementales restent les mêmes dans le projet de loi C-39, puisqu'elles existaient déjà. C'est un projet de loi qui porte plutôt sur le processus.

Eric St-Pierre: C'est parfait. Merci.

Tous les membres du Comité veulent poser des questions aujourd'hui, alors je vais céder la parole à mon collègue de la circonscription de Carleton.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci.

Madame Farrell, le premier ministre a dit: « L'électrification est la voie à suivre pour garantir une énergie abordable. L'électrification est la voie à suivre pour assurer la compétitivité. L'électrification est la voie à suivre pour atteindre la carboneutralité. »

Pouvez-vous faire le point sur les grands projets sur lesquels vous travaillez en ce moment qui aideront le Canada à doubler la capacité de son réseau d'ici 2050?

Dawn Farrell: Comme vous le savez, le premier ministre a présenté une stratégie sur l'électricité et une stratégie sur l'énergie nucléaire. Notre bureau aimerait voir se réaliser quelques petits projets hydroélectriques dans le Nord — les projets hydroélectriques de Taltson et d'Iqaluit. Pour l'instant, ils n'ont pas la désignation de projets d'intérêt national, mais ils nous ont été renvoyés. Ils remplaceraient le diésel que les communautés actuelles doivent consommer pour vivre dans le Nord.

Notre bureau a la capacité de se tourner vers l'avenir, et nous avons donc des équipes partout au Canada pour examiner de nouveaux projets potentiels qui raccorderaient des provinces entre elles. Il y a aussi, comme vous le savez, des projets comme les petits réacteurs modulaires et l'énergie nucléaire qui pourraient intéresser les parties prenantes. Pour l'instant, ces projets sont à plus long terme, alors les provinces — et non pas notre bureau, pour l'instant — y travaillent. En ce moment, nous nous intéressons particulièrement à examiner très attentivement les possibilités de relier les réseaux afin que les diverses provinces puissent en tirer parti.

Bruce Fanjoy: Où se situent les projets hydroélectriques de Churchill Falls et de Gull Island dans les plans?

● (1605)

Dawn Farrell: La stratégie relative à la fosse du Labrador relève de notre bureau. Si le Québec et Terre-Neuve parviennent à un accord sur Churchill Falls et Gull Island, nous évaluerons s'il serait avantageux pour eux de passer par notre bureau pour un service de conciergerie, parce que nous pouvons les aider à obtenir des permis, ou pour une inscription, et nous pourrons ensuite nous charger de plusieurs autres étapes, y compris le financement.

À ce stade-ci, nous attendons de voir s'il y aura des projets. Il faut que Terre-Neuve et le Québec travaillent ensemble.

Bruce Fanjoy: Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fanjoy et monsieur St-Pierre.

[*Français*]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, vous avez dit que vous évaluiez les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cas d'un projet de pipeline de sables bitumineux, il y a des émissions de gaz à effet de serre. On parle quand même de près de 30 millions de tonnes — selon Environnement Canada, il s'agit de 27,7 millions de tonnes — pour produire ce pétrole au Canada. Deux cents millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, c'est presque le tiers des émissions du Canada lorsqu'on brûle ce pétrole.

Est-ce que l'économie est plus importante que l'environnement dans vos critères de décision?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Il ne faut pas oublier que l'un des critères de construction du pipeline Pacific Link est l'achèvement du projet Pathways. Ce projet permettrait de réduire les émissions de 16 mégatonnes de gaz à effet de serre une fois construit, de 6 mégatonnes grâce à un pipeline de carbone, et de 10 mégatonnes supplémentaires... Dans l'ensemble, c'est ainsi que fonctionne ce projet.

Nous avons évalué quelles seraient les émissions de gaz à effet de serre du pipeline en soi. Cela augmente un peu les émissions. Bien sûr, le Canada devra avoir recours à diverses stratégies pour atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2050.

[*Français*]

Patrick Bonin: Vous ne considérez donc pas du tout les objectifs de réduction des émissions de gaz à serre et les cibles du gouvernement pour 2030 dans votre analyse.

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Nous avons examiné les émissions de gaz à effet de serre pendant la durée de vie du projet, jusqu'en 2050, et nous les avons comparées à... Bien sûr, ce projet ne sera même pas construit avant 2033.

[*Français*]

Patrick Bonin: Pour quelque projet que ce soit, voyez-vous un projet pétrolier et gazier qui pourrait être rejeté en raison des émissions de gaz à effet de serre? Je comprends que, dans le cas d'un pipeline, vous n'en voyez aucun, mais je trouve cela très contestable. Tout le monde dit qu'il s'agit évidemment d'un désastre environnemental, mais existe-t-il un projet pétrolier et gazier qui, selon vous, pourrait être rejeté en raison des émissions de gaz à effet de serre? Si oui, donnez-moi un exemple.

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Franchement, notre bureau se concentre davantage sur les infrastructures dont le pays a besoin, comme les gazoducs et les oléoducs, les routes, les trains et les ports. Jusqu'à présent, nous nous sommes centrés là-dessus.

Nous n'avons examiné sérieusement aucun projet qui soit purement pétrolier et gazier jusqu'à maintenant.

La présidente: Madame Stubbs, vous avez la parole pour cinq minutes.

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, madame Farrell, d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur certaines questions posées par mes collègues au sujet de la proposition de Pacific Link.

Tout d'abord, je suis un peu préoccupée par l'incertitude actuelle, car sur le site Web de Pacific Link, il est indiqué que le point d'arrivée est Roberts Bank. Nous savons tous que la couronne extérieure de Roberts Bank doit être construite afin de permettre ce transfert de navire à navire pour que les TGTB puissent se rendre en Asie. Cette situation, combinée au fait que le pipeline de Pacific Link nécessiterait toujours une décision en matière d'investissement au printemps 2028, amène les Canadiens à se demander comment exactement ce pipeline sera construit selon le calendrier qui a été établi jusqu'à présent.

Le gouvernement a tracé la voie. Le plan veut que la société d'État élabore la proposition de Pacific Link. Le projet a finalement été désigné comme un projet d'intérêt national, même si le premier ministre l'avait déjà promis.

Pourriez-vous nous dire quel genre d'évaluation commerciale indépendante le Bureau des grands projets a obtenue sur le tracé et le financement de ce projet à l'avance?

● (1610)

Dawn Farrell: Pour être parfaitement claire, le projet a été approuvé en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada et est maintenant inscrit à l'annexe 1, ce qui signifie qu'il a été transféré en vertu de la Loi et qu'il doit être autorisé, avec un énoncé des conditions, d'ici le 1 er septembre.

Les investisseurs, qui se trouvent à être l'Alberta et Trans Mountain, examineront l'énoncé des conditions et prendront leurs décisions en matière d'investissement. Comme tous les autres investisseurs dans le monde, ils ont besoin d'un énoncé des conditions qui leur permet de construire afin d'obtenir leur financement final.

Bien sûr, ils devront quand même aller sur le marché et convaincre les sociétés pétrolières de souscrire à la capacité du pipeline. Ils vont devoir mettre un prix sur cette capacité. C'est un vrai projet. C'est ainsi que fonctionnent les vrais projets dans ce monde. Ils ne sont pas construits simplement parce que ce serait une bonne idée.

Shannon Stubbs: Je vous remercie d'avoir précisé qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire avant que ce soit un véritable projet, avec des mises en chantier, sur lequel les Canadiens peuvent compter.

Dawn Farrell: Non. C'est un véritable projet pour lequel on fait ce qu'il faut en vue d'un investissement.

Shannon Stubbs: C'est la société d'État qui a connu des dépassements de coûts importants et qui a mis en place l'autre pipeline longtemps après la date de début initialement proposée. Nous devons aux Canadiens de leur expliquer clairement les réalités entourant le pipeline.

Bien sûr, les libéraux ont déjà vécu cette expérience avec l'expansion de Trans Mountain, lorsqu'ils ont dû recommencer leurs propres consultations auprès des Autochtones, qui avaient initialement échoué. Le 14 octobre, vous avez dit que vous aviez l'impression que nous n'arriverons jamais à faire fonctionner ce pays. C'est ce que vous avez dit au sujet des Premières Nations et des grands projets. Vous dirigez le Bureau des grands projets depuis plus d'un an. Vous avez dirigé la société d'État TMC en vue de construire le pipeline de Pacifc promis. Il y avait 156 conditions. J'espère qu'il y aura un moyen de les restreindre.

Ce qui me préoccupe, c'est... Au cours des audiences sur le projet de loi C-5, j'ai répété à maintes reprises que des consultations insuffisantes auprès des Autochtones enverraient les projets devant les tribunaux. Vous avez probablement constaté que les Premières Nations de Cold Lake, qui produisent et possèdent depuis longtemps de l'énergie et qui appuient les pipelines et l'exploitation responsable des ressources, contestent maintenant la désignation d'intérêt national du projet Pathways et du pipeline Pacific Link, et six autres Premières Nations s'y opposent. Ce sont toutes des Premières Nations qui sont favorables au pétrole et au gaz, aux infrastructures énergétiques et aux exportations d'énergie.

En fin de compte, il incombe à la Couronne de mener à bien ses consultations et d'obtenir l'approbation pour les grands projets de la bonne façon. Pouvez-vous nous faire part de recommandations ou de conseils concrets que vous avez donnés pour vous assurer que les consultations soient faites correctement?

Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance, alors que les Premières Nations qui appuient le pétrole, le gaz et les pipelines contestent déjà une décision?

Dawn Farrell: Monsieur Van Walleghem, voulez-vous répondre à cette question?

Rob Van Walleghem: Bien sûr. Je vous remercie de la question.

Tout d'abord, il est important de reconnaître que, même si les deux projets sont liés publiquement, il s'agit de projets distincts associés à des organismes de réglementation et des administrations différents. Par conséquent, dans la mesure où les nations du Traité n o 6 ou d'autres nations peuvent être mal à l'aise avec le projet Pathways, cela ne reflète pas nécessairement le sentiment à l'égard du projet Pacific Link.

Les gens associent les deux comme s'il s'agissait d'un seul projet, mais ce n'est pas le cas.

Shannon Stubbs: La dirigeante du Bureau des grands projets vient littéralement de dire que le pipeline est conditionnel au projet Pathways. C'est exactement ce que le gouvernement fédéral a dit.

Nous avons un gros problème si les Premières Nations qui sont favorables à la production pétrolière et gazière, qui soutiennent les infrastructures énergétiques, qui appuient le projet Pathways et qui sont depuis longtemps propriétaires, producteurs et fournisseurs de services du secteur des sables bitumineux contestent déjà devant les tribunaux cette désignation de projet d'intérêt national...

La présidente: Merci beaucoup, madame Stubbs.

Shannon Stubbs: C'est pourquoi il faut de la transparence et une reddition de comptes pour les Canadiens.

La présidente: Merci beaucoup.

Notre dernière série de questions revient à M. Watchorn, qui dispose de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[*Français*]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Farrell, vous savez bien qu'avant de venir ici à Ottawa, j'étais maire d'une petite ville. Seulement pour changer un ponceau, ça prenait souvent l'accord du ministère des Transports, du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires municipales, de Pêches et Océans Canada, et ainsi de suite.

Je trouve qu'un bureau comme le Bureau des grands projets a une utilité extrême quand on veut faire avancer de gros projets, puisque même un petit projet comme changer un ponceau peut devenir extrêmement compliqué.

On a eu de belles annonces et on a des projets qui sont en construction au Québec, dont le terminal à Contrecœur et la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite. J'aimerais que vous nous exposiez exactement le rôle du Bureau des grands projets dans la mise en chantier de ces projets.

● (1615)

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Pour Contrecœur, notre premier rôle a été d'aider l'équipe de gestion à obtenir le financement dont elle avait besoin pour lancer le projet. Bien sûr, nous y sommes parvenus. Le projet en est maintenant à l'étape de la construction.

Notre bureau compte un groupe de gestion de projet. Nous communiquons avec le groupe de projet de Contrecœur et lui fournissons tout le soutien dont il a besoin. S'il y a des problèmes, nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'aider à s'assurer que la construction respecte les délais et le budget. Comme vous le savez, le port de Contrecœur sera très important pour Montréal et Québec.

Pour Nouveau Monde Graphite, il fallait trouver des contrats pour le graphite. Nous avons aidé à l'obtention de contrats finaux par l'entremise du gouvernement afin de veiller à ce que l'entreprise obtienne du financement. Nous avons aussi aidé à l'obtention du financement auprès de diverses entités publiques, afin que le projet puisse être présenté sur le marché et réunir les capitaux propres requis.

La construction de la mine est maintenant commencée. Nous restons en contact avec l'entreprise pour nous assurer qu'elle a tout ce dont elle a besoin pendant la construction.

Il y aura un projet de raffinage à Bécancour de sorte qu'un quart du graphite sera raffiné pour les marchés avec les clients. C'est vraiment passionnant, car cela signifie que nous modernisons le graphite. Comme vous le savez, c'est une forme naturelle de graphite. C'est l'une des seules formes naturelles en Amérique du Nord, alors c'est extrêmement important. Nous aidons l'entreprise à s'organiser en vue de l'obtention des permis finaux et du financement pour la partie du projet liée à la raffinerie.

Nous espérons également obtenir plus de projets du Québec, alors nous aimerions que vous en trouviez d'autres pour nous.

[*Français*]

Tim Watchorn: Merci beaucoup. Il est sûr que nous allons vous en trouver d'autres. Je vais vous en nommer un qui est très important pour nous, le projet de train à grande vitesse Alto, qui est en développement. J'aimerais savoir quel est votre rôle présentement auprès d'Alto pour faire avancer le projet et vous assurer de la livraison dans les délais prévus.

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Ce projet est une stratégie qui relève de notre bureau et qui est principalement gérée par le ministère des Transports. Je travaille en étroite collaboration avec le ministre des Transports, car bon nombre de nos projets concernent des ports, des autoroutes, des trains et d'autres choses dont il a besoin.

Comme vous le savez, Alto a sa propre organisation. Le ministère des Transports en assure la supervision. Notre bureau de gestion de projets compte un cadre supérieur qui a 40 ans d'expérience dans les projets de construction. Il siège à deux ou trois de ces comités d'Alto et il leur donne des conseils alors qu'ils évaluent si ce projet deviendra un projet de construction.

[*Français*]

Tim Watchorn: Merci beaucoup.

Juste pour être sûr, vous avez parlé de consultations avec les peuples autochtones. Ça m'a impressionné que vous soyez capable de faire toute cette consultation dans le projet que vous avez annoncé précédemment, en trois mois. Expliquez-nous comment vous faites pour que ça fonctionne et que la consultation soit vraiment valable et comprise par les gens qui sont consultés.

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Eh bien, c'était toute une commande. Il a fallu beaucoup de travail pour réunir cette équipe. Grâce à mes deux collègues au téléphone, qui ont chacun 40 ans d'expérience dans ce domaine, et à une partie de mon expérience, nous avons rapidement mis en place des équipes, versé des paiements de capacité aux Premières Nations, tenu des réunions avec les Premières Nations... À la fois des réunions techniques comme celle-ci en ligne et des réunions sur le terrain avec les Premières Nations. Nous avons tout regroupé pour avoir tous les renseignements nécessaires.

Je pense que les Premières Nations sont un peu frustrées par ce processus parce qu'elles craignent de ne pas avoir assez d'informations au départ, mais elles veulent aussi participer aux projets dès leurs premières étapes. Elles apprennent, et nous apprenons ensemble comment le faire. Je suis vraiment impressionnée par les Premières Nations avec lesquelles nous avons travaillé, et je pense que nous ferons beaucoup de progrès à cet égard.

La présidente: Merci beaucoup.

Il nous reste 11 minutes, alors nous allons faire un troisième tour éclair de trois minutes au lieu de cinq et deux minutes au lieu de deux minutes et demie, puis nous ferons un troisième tour complet. Nous aurons deux séries de questions du Parti conservateur, deux des libéraux et une du Bloc.

Nous allons commencer par M. Leslie, pour trois minutes, s'il vous plaît.

● (1620)

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, vous avez directement lié, comme c'était le cas dans le protocole d'entente, le projet Pathways avec le pipeline Pacific Link, du moins en ce qui concerne l'analyse de la réduction des émissions. L'un peut-il être construit si l'autre ne l'est pas? Pouvez-vous approuver et commencer la construction du pipeline sans, au minimum, approuver le projet Pathways ou au moins commencer la construction?

Dawn Farrell: N'oubliez pas qu'il y a un protocole d'entente avec l'industrie pétrolière et gazière pour en arriver à une conclusion sur son engagement au moyen d'ententes définitives relatives à la construction du projet Pathways, et ces ententes définitives sont en cours de négociation et arrivent à échéance sous peu. Une fois que ces ententes seront en place, vous verrez que le projet Pathways sera lancé. Nous passerons à sa prochaine phase en Alberta, car il s'agit d'un projet réglementé par la province.

Branden Leslie: D'accord...

Dawn Farrell: Laissez-moi terminer. Avec notre pipeline, qui passe par le Bureau des grands projets, nous sommes actuellement en train de préparer un énoncé des conditions. Si le projet Pathways n'était pas en cours, il faudrait à notre avis que l'énoncé des conditions prévoie que ce projet soit construit pour que l'autre puisse aller de l'avant.

Branden Leslie: D'accord. À titre de précision...

Dawn Farrell: C'est à cela que sert l'étape des conditions.

Branden Leslie: Je vous remercie.

Le Cabinet a-t-il un droit de veto sur ces conditions, en fin de compte? Vous pouvez en faire une recommandation, mais le Cabinet peut-il dire: « Non, en fait, laissez tomber. Nous n'avons pas besoin de construire le projet Pathways. Allez-y avec le pipeline »?

Dawn Farrell: Comme le premier ministre est très déterminé à voir le projet Pathways se réaliser, je ne vois pas pourquoi cela se produirait, mais il est certain que le Cabinet... C'est à sa discrétion. C'est lui qui prend la décision.

Branden Leslie: Qui est [*difficultés techniques*] Pathways...?

D'où vient le financement? Dans quelle mesure sera-t-il rendu public? Je pense que c'est ce que les Canadiens veulent savoir. C'est bien beau de lier ces deux projets, mais lorsque le secteur privé dit que cela coûte assez cher et qu'il voudrait peut-être se retirer de ces projets, combien les contribuables sont-ils susceptibles de devoir payer? Quand connaîtrons-nous ce chiffre pour prendre une décision éclairée sur ces deux projets, s'ils sont si intimement liés?

Dawn Farrell: Les promoteurs de Pathways sont les cinq entreprises membres de l'Alliance des sables bitumineux, et ce sera à elles de divulguer l'argent qu'elles investiront dans Pathways lorsqu'elles décideront de le construire.

Branden Leslie: D'accord. Je vais revenir à la question du détachement des employés. Pourquoi pensez-vous que les entreprises du secteur privé vous envoient leurs employés et paient la moitié de leur salaire? Est-ce par pure bonté de cœur?

Dawn Farrell: Eh bien, c'est parce que je leur demande de le faire. Lorsque nous téléphonons aux entreprises et leur disons: « Nous avons besoin d'un spécialiste en finances. Nous devons évaluer le financement d'un grand pipeline de 40 milliards de dollars, et nous voulons nous assurer de bien faire les choses. Pouvez-vous nous donner un jeune... »

Branden Leslie: [*Inaudible*] maintenant ou à l'avenir... En tant qu'entreprise du secteur privé, vous pourriez voir...

Dawn Farrell: ... pouvez-vous nous donner...

Branden Leslie: ... une certaine valeur à cela, la possibilité d'avoir une influence maintenant ou à l'avenir.

La présidente: [*Inaudible*] M. Leslie.

Comme vous parlez tous en même temps et que votre temps est écoulé, nous allons passer à M. Grant pour trois minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'ai pris mes lunettes de lecture, mais je les ai oubliées à mon bureau; je dois donc retirer mes lunettes.

Madame Farrell, j'ai assisté à la réunion de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique le lendemain du jour où vous y étiez. C'était une grande salle où se trouvaient de nombreux chefs. J'ai également discuté avec bon nombre d'entre eux par la suite. Je suis moi-même membre des Premières Nations, originaire de la province de la Colombie-Britannique.

Je sais que mes collègues ont déjà abordé ce sujet, mais je tiens vraiment à vous donner l'occasion d'expliquer plus en détail que certains ont peut-être interprété vos commentaires lors de cette réunion comme exprimant des doutes quant à la capacité du Canada à mener à bien de grands projets. Est-ce vraiment une interprétation exacte de vos propos, ou reconnaissiez-vous plutôt le scepticisme dont vous avez entendu parler au sein des communautés autochtones et insistiez-vous sur le fait que les gouvernements doivent gagner la confiance par des résultats concrets, plutôt que par de simples promesses?

Dawn Farrell: Oui, je participe à diverses négociations et consultations avec les Premières Nations depuis environ l'an 2000. Bien sûr, dans le cadre de ces fonctions, nous participons activement aux consultations avec les Premières Nations partout au pays — plus de 300 au total. Ce que nous observons de la part des Premières Nations est tout à fait remarquable.

Je sais que les Premières Nations s'inquiètent du calendrier, de l'ampleur de ce que nous essayons d'accomplir et de la rapidité avec laquelle nous tentons de le faire. Je sais qu'elles ne sont pas habituées à cela, car de nombreuses consultations s'étalaient sur des années, et beaucoup de projets ne voyaient jamais le jour.

Elles ont tout à fait le droit, à mon avis, d'être sceptiques quant aux intentions du Bureau des grands projets. Nous sommes nouveaux. Nous n'avons pas encore fait nos preuves. Nous ne leur avons pas montré quelles sont nos intentions, et nous n'avons pas encore donné suite ni veillé à ce que le travail que nous accomplissons corresponde à ce que nous avons promis.

Je voulais surtout dire que je sais qu'ils ne nous font pas confiance, et qu'il m'incombe de faire le travail nécessaire pour leur prouver le contraire. Je ne me suis pas bien exprimée, et je le regrette.

● (1625)

Wade Grant: Je vous remercie, madame Farrell.

Je souhaite maintenant passer à M. Van Walleghem.

Nous évoquons le scepticisme de bon nombre des Premières Nations. C'est parfois attribuable au fait qu'elles sont trop submergées et débordées pour pouvoir réagir. Nous essayons de leur donner la possibilité de réagir plus rapidement. Comment le Bureau des grands projets s'assure-t-il que les efforts visant à accélérer l'approbation des projets restent conformes aux obligations constitutionnelles de la Couronne, aux engagements découlant des traités applicables et aux droits des peuples autochtones?

Rob Van Walleghem: Je crois fermement qu'il faut décomposer les éléments du consentement libre, préalable et éclairé, ou CLPE. Je crois que toutes les nations et tous les peuples autochtones doivent disposer d'informations fiables, et qu'ils doivent être libres d'entamer des discussions et de prendre des décisions. Ils doivent disposer des capacités adéquates pour ce faire.

Ils ont besoin de ces renseignements dès le début, et c'est pourquoi une grande partie de nos efforts vise à garantir que les discussions aient lieu dès les premières étapes. Comme le disait Mme Farrell, les collectivités ne sont pas habituées à ce que les promoteurs se présentent avec peu d'information, mais c'est justement le but. Nous ne voulons pas que les promoteurs se présentent dans les communautés avec des plans déjà si avancés qu'ils deviennent intransigeants, parce qu'ils ont investi trop d'argent dans leur élaboration. Nous voulons que les peuples autochtones participent à l'élaboration conjointe de ces projets, donc...

Mon temps de parole est écoulé.

La présidente: Je vous remercie de votre réponse.

Merci, monsieur Grant.

[*Français*]

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour deux minutes.

Patrick Bonin: Madame Farrell, vous étiez la présidente-directrice générale de Trans Mountain, le pipeline qui a coûté 34 milliards de dollars d'argent public parce que le privé ne voulait pas y investir. Maintenant, on a un nouveau pipeline qui coûte 43 milliards de dollars au bas mot, voire plus, dans lequel le privé, la société de pipeline Pembina, veut juste investir 10 %. Le reste, c'est de l'argent public.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'entreprise privée ne veut pas investir dans ce pipeline?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Je pense que, dans le cas de Trans Mountain, ils ne voulaient pas investir parce que nos processus réglementaires étaient très complexes et peu clairs.

[*Français*]

Patrick Bonin: Je parle du nouveau pipeline qui coûte 43 milliards de dollars. Pourquoi le privé ne veut-il pas investir dedans?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Je pense que le processus que nous mettons en place ici apportera beaucoup de certitude au fur et à mesure que nous avancerons et que nous établirons un document précisant les conditions. Je m'attends à ce que, dans la mesure où nous faisons tous ce que nous avons dit que nous allions faire, vous voyiez davantage d'investisseurs du secteur privé s'intéresser au nouvel oléoduc.

[*Français*]

Patrick Bonin: Je vais recommencer.

Vous êtes une spécialiste de pipeline qui vient du privé et vous n'avez pas évalué pourquoi le privé ne veut pas investir dans le nouveau pipeline de 43 milliards de dollars que vous considérez comme étant un projet d'intérêt national alors que les entreprises privées ne veulent pas investir. Vous n'avez pas évalué ça.

Est-ce que vous avez une raison, selon vous, pour laquelle le privé ne veut pas investir?

[*Traduction*]

Dawn Farrell: Franchement, l'arrivée de l'Institut Pembina pour 10 %, et potentiellement jusqu'à 20 %, au début de ce processus a été un très bon signe que le secteur privé s'intéresse à ce processus. C'est vraiment la première fois que nous entreprenons ce processus lié aux projets d'intérêt national en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada. Plus cette loi sera efficace, plus il y aura d'acteurs du secteur privé. C'est mon expertise et c'est ce que je dirais.

La présidente: Monsieur Leslie, vous disposez de trois minutes, s'il vous plaît.

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

Madame Farrell, au début de votre déclaration liminaire, vous avez mentionné un portefeuille de 200 milliards de dollars. Vous n'êtes pas gestionnaire d'actifs. D'où proviennent ces 200 milliards de dollars? S'agit-il de 200 milliards de dollars que vous avez obtenus de la Banque de l'infrastructure du Canada? S'agit-il d'engagements du secteur privé? D'où viennent-ils?

Dawn Farrell: Ces 200 milliards de dollars correspondent aux coûts d'investissement des projets que nous évaluons actuellement. Si l'on additionne...

Branden Leslie: Pour celui de Churchill, c'est juste un chiffre tiré par les cheveux. Ce ne sont que des estimations.

Dawn Farrell: Ce ne sont pas des estimations. Les 18 projets que nous examinons aujourd'hui totalisent à peu près ce montant.

Branden Leslie: Vous avez précédemment déploré les 10 années de consultations avec les Premières Nations et l'incapacité à mener à bien ces projets. Vous aviez averti les dirigeants des Premières Nations que des consultations inadéquates pouvaient entraîner des litiges devant les tribunaux pendant des années. Comme l'a mentionné mon collègue, Pacific Link fait déjà face à des contestations judiciaires concernant sa désignation. Sur une échelle de 1 à 100, dans quelle mesure êtes-vous sûre que le processus de consultation mené par votre bureau tiendra la route devant les tribunaux s'il est contesté?

● (1630)

Dawn Farrell: Je pense que c'est très élevé.

Branden Leslie: Choisissez un chiffre de 1 à 100.

Dawn Farrell: Non, je ne le ferai pas. Je pense simplement que c'est très élevé.

J'aimerais clarifier un point que vous avez évoqué. Je n'accuse en rien les dirigeants des Premières Nations. Notre processus réglementaire au Canada fonctionnait ainsi: nous menions des consultations à différentes étapes d'un processus décisionnel très séquentiel, qui commençait par des évaluations d'impact puis passait par divers ministères, ce qui entraînait de longs processus de consultation. Les Premières Nations sont tout aussi frustrées que moi par cette situation.

Ce que je vous dis aujourd'hui au sujet des 300 Premières Nations avec lesquelles nous travaillons sur cinq projets — les détenteurs de droits —, c'est que, d'une part, elles ne veulent pas que nous les pressions et souhaitent s'assurer d'avoir toute l'information nécessaire. D'autre part, elles s'intéressent beaucoup à la façon dont nous pouvons améliorer le processus afin que leurs droits soient pris en compte, que nous puissions intégrer les aspects environnementaux appropriés au projet et que ces projets puissent être réalisés. Bon nombre d'entre elles disent qu'elles...

Branden Leslie: Parmi les investisseurs avec lesquels vous avez discuté de ces projets, combien vous ont dit qu'ils n'investiraient pas sans participation financière du gouvernement?

Dawn Farrell: Aucun.

Branden Leslie: Compte tenu de votre témoignage aujourd'hui au sujet des employés en détachement et, franchement, de la difficulté à comprendre les processus mis en œuvre par le Bureau des grands projets ainsi que sa collaboration avec les autres ministères, selon vous, le Canadien moyen qui nous regarde aujourd'hui dirait-il que le Bureau est un organisme transparent?

Dawn Farrell: À mon avis, le Bureau des grands projets fait preuve de transparence quant au travail qu'il accomplit grâce aux démarches comme celle-ci.

Branden Leslie: Sur une échelle de zéro à cent?

La présidente: Votre temps est écoulé, monsieur Leslie. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Malette, pour trois minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma question sera très brève et directe. J'aimerais donner à Mme Farrell l'occasion de terminer sa réponse à la question de M. Leslie concernant les employés rémunérés par le secteur privé.

Madame Farrell, je crois que vous tentiez de répondre à cette question, mais que vous n'avez pas eu l'occasion d'exposer pleinement votre point de vue. Souhaitez-vous le faire maintenant?

Dawn Farrell: Notre équipe est composée d'employés détachés de ministères fédéraux, qui sont des spécialistes des politiques publiques et de la réglementation, ainsi que d'employés du secteur privé possédant une expertise dans des domaines comme les pipelines et le transport ferroviaire. En toute transparence, le Bureau des grands projets réunit des gens de toutes les générations: des employés expérimentés, des employés en milieu de carrière et de jeunes employés. Nous nous efforçons de les faire travailler ensemble sur différents projets afin de bâtir le Canada. Nous sommes tous ici parce que nous partageons la même volonté profonde: contribuer à bâtir le Canada.

Quiconque a l'occasion de travailler au Bureau des grands projets, ne serait-ce que pendant six mois ou un an, en retire beaucoup. Cette expérience lui permet de comprendre comment fonctionne le Canada, ce que représente le travail dans la fonction publique et les enjeux auxquels les fonctionnaires doivent répondre. Quant aux fonctionnaires, ils découvrent ce qu'exige l'évaluation d'un grand projet: les analyses financières, techniques et autres nécessaires pour déterminer si le projet est viable, s'il mérite d'être réalisé et s'il créera de la valeur pendant 50 ans.

Il s'agit d'une expérience unique. Les employés font preuve d'un grand sens d'éthique et ne voudraient jamais poser un geste susceptible de porter préjudice au pays. Ils ne feraient rien qu'ils jugeraient contraire à leurs valeurs, car nous sommes tous ici pour une seule raison: bâtir le Canada.

Chris Malette: Merci beaucoup, madame Farrell.

Compte tenu de votre vaste expérience dans le secteur privé, estimez-vous que ce modèle fonctionne?

Dawn Farrell: Oh, j'adore ce modèle. Je pense qu'il fonctionne.

La seule difficulté, c'est que les employés doivent tôt ou tard retourner dans leur organisation d'origine, et je me retrouve souvent à les supplier de rester. La rotation du personnel peut parfois être difficile à gérer. Cela dit, dans l'ensemble, pour quelqu'un comme moi qui a pris de l'âge et qui essaie encore d'apporter sa contribution au pays, le fait de pouvoir travailler avec de jeunes employés et des employés en milieu de carrière aussi brillants et engagés représente une expérience formidable.

● (1635)

Chris Malette: Merci, madame Farrell.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Malette.

Merci beaucoup, madame Farrell, et merci aux membres de votre équipe, d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance pour passer aux travaux du Comité.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca